

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 27 JUN 2023

Présents : M. HANON, Maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mmes FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : M. RAMALHO

23 – 91 - ÉCRÊTEMENTS SUR FACTURES D'EAU

Rapport présenté par Monsieur CARRERE, conseiller municipal :

Vu les demandes d'écrêtement concernant plusieurs factures d'eau potable,

Vu le règlement du service public de l'eau potable et notamment l'article 40 fixant les modalités de calcul des écrêtements sur les factures d'eau,

Vu l'article R2221-72 du Code Général des Collectivités Territoriales qui liste les dossiers relevant du Conseil municipal après avis du Conseil d'exploitation,

Suite aux demandes des abonnés sur leur facture d'eau et après examen technique et administratif des services de la Régie des Eaux, il est proposé d'accorder les écrêtements suivants d'un montant total de 37 713,44 € TTC qui se résument comme suit :

Exercice Session	N°	MOTIF	N° FACTURE	MONTANT TTC ÉCRÊTÉ	
				Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT
2023	1	Fuite	20230200041	4 182,11 €	15 196,00 €
2023	2	Fuite	20230700002	3 821,33 €	14 514,00 €
TOTAL				8 003,44 €	29 710,00 €

Considérant les dépenses et le temps de recherche engagés par l'entreprise concernée pour la recherche de la fuite signalée par la régie des eaux,

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 21 juin 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable sur les écrêtements présentés.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le

ID : 064-216404301-20230627-23DELIB91-DE



**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 27 juin 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

